

## **Molecule signe une Lettre d'Intention avec la Société Québécoise du Cannabis (SQDC)**

**3 Décembre, 2020, (Ottawa, Ontario)** – Molecule Holdings Inc. (CSE : MLCL) (« **Molecule** » ou « **Entreprise** »), une Entreprise canadienne de production de boisson artisanale infusée au cannabis, a le plaisir d'annoncer qu'elle a reçu l'autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) ce qui lui permettra d'obtenir des contrats potentiels avec une entité publique. Du même souffle, l'entreprise annonce également qu'elle a signé une lettre d'intention avec la Société québécoise du cannabis.

Ayant reçu son autorisation de l'AMP en novembre dernier, Molecule sera en mesure de commercialiser ses produits au Québec une fois la réception de sa licence de vente de Santé Canada. L'Autorisation est valide pour une durée de trois (3) ans et peut être prolongée à la fin de ce terme.

« L'autorisation de l'AMP est un événement vraiment marquant pour Molecule », dit Phil Waddington, PDG de Molecule. « Cette autorisation nous donne la capacité de renforcer notre relation avec la SQDC et offrir à nos clients privilégiés un accès élargi au marché. »

### **Lettre d'Intention avec la SQDC**

Molecule a aussi le plaisir d'annoncer qu'ils ont signé une lettre d'Intention avec la Société Québécoise du Cannabis (SQDC), en conjonction avec Santé Naturel Biolux Inc., pour la vente des boissons au CBD Mûres & Baies de Genièvre et Agrumes & Gingembre de la marque UbU®.

« Étant une compagnie québécoise de boisson de cannabis, nous sommes très fiers d'avoir notre propre province comme étant l'un des premiers marchés pour lancer notre ligne de boissons UbU. Nous croyons fermement que nos produits faibles en calories, faits avec des ingrédients simples et des saveurs uniques, répondront aux besoins des consommateurs québécois, » dit Carlos Ponce, président de Biolux.

Philip Waddington, président et PDG de Molecule Inc., mentionne « Cette lettre d'intention avec la SQDC a grandement contribué à planifier nos projections de ventes pour 2021, et nous donne espoir qu'on va réussir dans notre mission d'offrir des boissons de qualité artisanale aux consommateurs du Québec. »

### **AU NOM DU CONSEIL MOLECULE HOLDINGS INC.**

Par : « Philip Waddington » président, PDG, et directeur

**Pour plus de détails, svp contacter :**

**André Audet, chairman et cofondateur**  
**Téléphone : 1 (888) 665-2853 poste 101**  
**Courriel : andre@molecule.ca**  
**www.molecule.ca**

### **À propos de Molecule Holdings Inc.**

Molecule travaille avec des partenaires clients dans la production de boissons et de comestibles infusés au cannabis. Nous fournissons l'infrastructure, l'expertise, la technologie, et la licence pour que les marques artisanales puissent créer des produits au cannabis consommables. L'objectif de Molecule est d'être la porte d'entrée pour les compagnies désirant pénétrer le marché des boissons et des comestibles, mais qui veulent éviter le processus exhaustif d'obtenir les licences de cannabis obligatoires.

### **À propos de Santé Naturel Biolux Inc.**

Santé Naturel Biolux Inc., une compagnie basée à Montréal établie en 2017, est le producteur de UbU<sup>®</sup>, une ligne de boissons pétillantes infusées au CBD élaborées pour le marché Canadien. Biolux mène une nouvelle génération de développeurs de boissons, engagée à offrir aux consommateurs conscients de leur santé des produits de cannabis sains et naturels. Pour en savoir plus, visitez [drinkubu.ca](http://drinkubu.ca)

*Aucun Canadian Securities Exchange ni ses fournisseurs de services de réglementation accepte responsabilité pour l'adéquation ou exactitude de ce communiqué de presse.*

### **Déclarations prospectives**

*Certaines déclarations et informations comprises dans ce communiqué de presse, au degré qu'ils ne sont pas des faits historiques, constituent des déclarations, et informations prospectives (collectivement, « déclarations prospectives ») au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières applicables. Déclarations prospectives, peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, à celle identifier par les expressions « anticipé », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre », « prévois », « peut-être », « devrais », et expressions similaires au niveau qu'il se rapporte à la société ou ces gestionnaires. Les résultats actuels de la société peuvent différer d'un niveau matériel que celui anticipé dans cette information prospective pour donner suite aux décisions réglementaires, facteurs compétitifs de l'industrie dont la compagnie fait affaires, conditions économiques existantes, et d'autres facteurs hors de la contrôle de la société. Dans ce communiqué de presse, la société fait des déclarations prospectives en matière de production anticipe et vente de produits dans la province de Québec, en particulier, en relations pour et avec la SQDC et Biolux. Tel que la société croit que les prévisions représentées sont*

*raisonnables, il n'est aucunement garanti que ces attentes soient exactes et ne devrait pas être fié déçu. Toutes déclarations prospectives contenues dans ce communiqué représentent les attentes de la société à la présente date et peut être modifiée après telle date. La Société rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, soit un résultat de nouvelles informations, évènements dans le futur, sauf obligé par la législation applicable des sécurités.*